

Ecouter les mobilisations lycéennes

Société

Par Marc-Olivier Padis

Publié le 14 octobre 2026

Directeur des études de Terra Nova

La rapide propagation et la large diffusion des manifestations lycéennes ont révélé un malaise profond. La réponse répressive choisie par le gouvernement, avec un nombre disproportionné d'interpellations, confirme l'absence d'écoute que dénoncent précisément ces mobilisations. Pourtant, différents indicateurs disponibles confirment le diagnostic porté par les élèves sur leurs conditions d'étude.

Les mobilisations lycéennes riment en général avec un projet de loi (Devaquet, Allègre, Fillon, CIP, CPE...). Les mobilisations actuelles ont tout d'abord surpris parce qu'elles ne viennent pas en réponse à un texte de réforme. Elles n'ont pas pris la forme négative, et facilement unanime, du rejet d'une réforme mais la forme positive d'une demande de

travailler dans de meilleures conditions. L'incapacité des institutions de répondre à cette aspiration à une meilleure formation doit profondément nous interroger.

Conjoncturellement, la part de réaction à retardement à des épreuves maintenues en pleine canicule en juin dernier n'est pas à exclure. L'interdiction des portables en septembre a pu supprimer un dérivatif permettant de maintenir un précaire climat de résignation dans les établissements. Mais la rapide diffusion des manifestations révèle en réalité un malaise plus général, que la faible représentation syndicale et le manque d'expérience politique traduisent imparfaitement. On peut cependant retenir trois revendications qui émergent largement de la consultation mise en place via une plateforme dédiée : le manque d'écoute, des horaires trop lourds, des conditions de travail dégradées^①. Dans quelle mesure peut-on considérer ces revendications comme fondées ?

1. Une demande d'écoute

En ce qui concerne le manque d'écoute, la communication gouvernementale, d'un mépris caricatural, n'a que trop donné raison aux jeunes mobilisés : disqualification a priori, criminalisation, ajournement des décisions. La gestion du maintien de l'ordre, axée sur une répression ouvertement revendiquée, a encore aggravé le message de fin de non-recevoir. La déclaration du ministre de l'Intérieur, indiquant qu'il n'avait donné « aucune consigne de retenue » et avait autorisé l'usage de « toutes les armes intermédiaires » contre des lycéens constitue à cet égard un signal répressif inquiétant en même temps qu'un aveu d'incompétence (TF1, journal de 20H, 2 octobre). Alors que les pratiques développées dans la plupart des pays européens privilégient la continuité du dialogue avec les manifestants et la clarté des messages, en France, à rebours d'une longue tradition républicaine, la brutalité est devenue le mode de réponse routinier de la police. Traditionnellement, le maintien de l'ordre avait la sagesse de miser sur la baisse de la

tension : toujours laisser aux manifestants la possibilité de quitter les lieux, ne jamais encercler une manifestation, ne pas répondre aux provocations, ne jamais user d'effet de surprise... Depuis 2016, la nouvelle doctrine du maintien de l'ordre assume la confrontation directe, l'encerclement des manifestants (pratique de "la nasse"), généralement préalable à des interpellations en masse, pouvant conduire à placer en garde à vue de façon indistincte de réels auteurs de trouble et des manifestants égarés. Le Ministre de l'Intérieur active la peur des parents dans une autocélébration (« Il y a énormément de mis en cause, et c'est très bien ») singulièrement malvenue au regard des chiffres des violences et des blessés.

La réponse par la brutalité policière institutionnalisée s'ajoute à un passif déjà installé dans le rapport des jeunes à la police. Les contrôles répétitifs au faciès, la disparition de la police de proximité, la dégradation des normes professionnelles (tutoiement, patrouilles en voiture, équipement ostensiblement agressif...) tendent depuis des années les relations entre les jeunes et la police. L'envoi de forces de l'ordre non spécialisées dans le maintien de l'ordre, faisant preuve d'un manque de professionnalisme dangereux a occasionné nombre de dérapages et de comportements violents. Les unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (CRS et gendarmes mobiles) n'ayant pas été mobilisées, ce sont, comme c'est désormais souvent le cas, des unités non formées à la gestion des foules qui ont été mises au contact des jeunes manifestantes et manifestants, en particulier les BAC dont les modes d'intervention ne sont pas adaptés à des manifestations de rue, occasionnant des gestes non réglementaires mettant en danger les jeunes au lieu de protéger leur droit de manifester. Le contraste avec la gestion des manifestations agricoles, pour lesquelles la « modération » et la compréhension sont affichées et mises en œuvre dans le maintien de l'ordre, interroge sur cette stigmatisation systématique de la jeunesse.

2. La pression scolaire

Le deuxième sujet de revendication concerne les conditions de travail et en premier lieu la possibilité... d'avoir cours ! Dans l'enquête internationale PISA dont les résultats ont été publiés en septembre, les proviseurs ont exprimé de leur inquiétude sur le manque de personnel enseignant, tant pour les postes de titulaires que pour les remplacements ponctuels : 45% des lycéens étudient dans des établissements pour lesquels les proviseurs font état d'un manque de personnel enseignant (et 47% pour le personnel qui les accompagne). Même si la situation s'est améliorée depuis 2022, où le chiffre atteignait 67 %, le chiffre national reste très au-delà de la moyenne de l'OCDE (39 %).

Les conditions de travail, c'est ensuite le rythme scolaire : des journées trop remplies et fragmentées, des semaines trop concentrées dans l'année. Le diagnostic est connu mais chaque concertation, au lieu d'en corriger les défauts, reconduit les mêmes choix d'un temps scolaire très concentré dans l'année, sur trop peu de jours. Cette préférence hexagonale pour l'intensité résulte en effet d'une série de compromis sociaux méprisant les considérations pédagogiques, où des intérêts multiples concourent à faire prévaloir une organisation collective du temps des adultes (parents, enseignants, collectivités locales, etc.) dans l'ensemble défavorable au travail des élèves. La Convention sur les temps de l'enfant a réitéré le constat l'année dernière : « le rythme soutenu, imposé par une société valorisant fortement la productivité et la performance, porte atteinte au bien-être et au développement des enfants ». Pour autant, aucune décision n'a suivi les recommandations de cette convention citoyenne.

Une étude menée dans la région Centre-Val-de-Loire, montre que les élèves de lycée (séries générales et technologiques) ont entre 26 et 35 heures de cours hebdomadaires, auxquels il faut ajouter le temps de travail personnel (en moyenne 11 heures par semaine) ainsi que les temps de transport qui dépasse une heure pour un quart des lycéennes et lycéens. Les chiffres

avancés par le Ministère sont nettement inférieurs puisque le décompte officiel des cours est de 27 à 28h par semaine au lycée. Un décalage de perception qui peut expliquer une forme de dialogue de sourds entre les élèves et l'institution. Il faut rappeler qu'on n'observe pas, de manière apparemment contre-intuitive pour les Français, de relation directe entre le nombre d'heures passées en cours et le niveau scolaire. C'est même plutôt l'inverse dans plusieurs des systèmes scolaires européens les plus performants, qui retiennent moins les élèves en classe : les lycéennes et lycéens français reçoivent environ 980 heures d'enseignement par an contre 840 heures en moyenne dans les pays comme la Lettonie et l'Estonie dont les résultats sont les meilleurs dans les comparaisons internationales et même 713 heures en Finlande qui nous devance aussi très largement². Outre le fait que le temps en classe est très long, pour des résultats moyens, les périodes de repos dans les établissements français sont aussi insatisfaisants et font l'objet de revendications légitimes : des espaces collectifs mal insonorisés et trop bruyants, des sanitaires indignes, des cantines scolaires qui imposent de faire longtemps la queue puis de manger trop rapidement... Comme le résume une étude de l'OCDE : la qualité du temps d'apprentissage compte au moins autant que la quantité. Ce qu'expriment à leur manière les manifestations lycéennes...

3. Des bâtiments inadaptés

Il est surprenant que les revendications des lycéennes et lycéens ne soient pas prises en considération, alors qu'elles ne font qu'exprimer ce que disent par ailleurs... les proviseurs. Interrogés dans le cadre de l'enquête internationale PISA (pour ceux qui en lisent les résultats au-delà des deux premières pages...), ils y font part de leurs préoccupations principales et, d'après leurs retours, en 2025, un quart des élèves se trouve dans un établissement dont l'infrastructure immobilière est insatisfaisante (bâtiments vétustes, systèmes de chauffage et de climatisation inadaptés, éclairage à rénover, acoustique

défaillante, espaces de récréation et terrains de sport insuffisants...). Et encore un cinquième dans un établissement qui n'offre pas de matériel pédagogique suffisant (manuels scolaires, bibliothèque, centre de documentation, laboratoire, matériel informatique...).

Depuis la loi Defferre de 1983, entrée en vigueur en 1986, ce sont les régions qui sont responsables de l'immobilier des lycées, tandis que les départements financent les collèges et les communes le premier degré. Les régions reçoivent une dotation spécifique de l'Etat pour financer cette responsabilité des lycées : la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES). Les écarts entre régions sont difficiles à analyser : ils peuvent s'expliquer par la démographie, par l'historique des bâtiments, par le profil des établissements (filière générale, professionnelle ou technique). Les inégalités entre établissements présentent des caractères variés, ainsi les lycées parisiens prestigieux sont souvent des casernes napoléoniennes, sans véritable espace de plein air et surtout sans terrains de sport³...

Les régions dépendent à 93% de la dotation de l'Etat pour financer les lycées puisqu'elles n'ont pratiquement plus d'autonomie fiscale. Depuis 2013, 7 nouveaux lycées sont construits par an, soit un renouvellement du parc de 0,26% par an, un effort qui paraît modeste au regard des besoins⁴. Les régions ont en charge un patrimoine immobilier ancien : pour les 2732 lycées, la très grande majorité a plus de 50 ans (69% ont été ouverts avant 1973). Ces bâtiments représentent 38 millions de m², un parc considérable dans la perspective de la rénovation énergétique des bâtiments, aussi bien pour le changement des systèmes de chauffage que pour le confort d'été, l'écoulement des pluies, le retrait-gonflement des argiles etc. D'après l'ACE, 10% des dépenses d'équipement scolaire sont consacrés chaque année à la rénovation thermique des bâtiments.

Dans le débat public qui a entouré il y a quelques semaines à peine la publication des résultats de PISA, l'absence de

commentaire sur ces remontées des proviseurs sur les conditions matérielles des études a de quoi surprendre. On sait que le principe même d'enquête quantitative et internationale reste en partie contesté par principe dans le monde enseignant. On relève d'autre part, un alarmisme de surface, ne commentant systématiquement que les résultats moyens en lecture, en mathématiques et en sciences pour mieux occulter d'autres leçons qui devraient nous inviter à interroger plus profondément les défaillances du modèle français. Mais on pouvait espérer qu'à propos d'un constat formulé par les cadres eux-mêmes de l'Education nationale, pour des difficultés matérielles faciles à objectiver et qui ne sont d'ailleurs contestées par personne, contrairement à la plupart des autres constats issus de PISA, il serait facile de construire un consensus pour faire de ces sujets une priorité. A défaut d'intérêt, et même du moindre débat public sur le sujet, c'est une explosion lycéenne qui a lieu.

Notes

- ① Une synthèse portant sur plus de 60 000 contributions déposées au 8 octobre fait ressortir les priorités suivantes : l'organisation du temps scolaire (70% des contributions), le bâti scolaire et l'adaptation thermique (48%), le manque de professeurs et l'absence de remplaçants (25%), viennent ensuite Parcoursup (16%), les examens (16%), la santé mentale (12%), la restauration scolaire (11%), la pédagogie (10%), la démocratie lycéenne (9%), le téléphone portable (9%), l'orientation (4%), le baccalauréat (2%). Voir Nathalie Segauze, « Les premières surprises de la plateforme de concertation lycéenne », *Le Monde*, 11-12 octobre 2026.
- ② European Commission/EACEA/Eurydice, *Recommended Annual Instruction Time in Full-time Compulsory*

- ③ La surface moyenne par élève est plus basse en Ile-de-France que dans le reste du territoire : 14,4 m² contre 18,4m², Cour régionale des comptes d'Ile-de-France, « Politique régionale pour la construction, la rénovation et l'entretien des lycées », 2021, p. 20.
- ④ « Les investissements scolaires des collectivités locales », Observatoire des finances et de la gestion publique locales, novembre 2023.